



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 9529

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la toxicomanie. Une récente étude médicale vient d'établir un lien sérieux entre la consommation d'ecstasy et un vieillissement accéléré du cerveau, cette substance illicite induisant pour ses consommateurs, « un risque accru de survenue de pathologies neuro-dégénératives, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer ». Ces travaux rappellent que, loin d'avoir l'usage récréatif et sans danger pour la santé qu'on leur prête parfois, ces substances présente une toxicité réelle. Il lui demande de préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour informer les usagers potentiels de ces drogues, souvent considérées comme à toxicité minime, de leur nocivité réelle.

Texte de la réponse

L'expérimentation de l'ecstasy concerne 2 % des personnes âgées de 15 à 64 ans et 3,7 % des 15-34 ans. Le nombre de personnes âgées de 12 à 64 ans ayant consommé de l'ecstasy au moins une fois au cours de leur vie est estimé à 800 000 et celui des usagers au cours de l'année à 200 000. En 2005, parmi les jeunes âgés de 17 ans, 2,8 % des filles et 4,2 % des garçons déclarent avoir consommé de l'ecstasy au moins une fois dans leur vie et 1,4 %, quel que soit le sexe, en ont consommé au cours des trente derniers jours. Par ailleurs, une enquête réalisée en 2004 parmi les usagers de substances psycho-actives proches des courants musicaux « électroniques » montre que près de 68 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont consommé au moins une fois de l'ecstasy dans leur vie et près d'un tiers en a fait usage au cours du mois précédant l'enquête. Enfin, depuis quelques années, on note un développement de l'usage d'ecstasy chez les populations urbaines, errantes et marginalisées. Le travail récent, réalisé sur un modèle animal (rat), publié dans the Journal of Neuroscience, vient préciser l'un des mécanismes neurotoxiques de ce produit. Dès 1998, une expertise collective menée par l'INSERM avait permis de faire le point sur les connaissances quant à l'action de l'ecstasy sur le système nerveux central, notamment sur les systèmes sérotoninergiques et dopaminergiques. Sur un plan clinique, les problèmes sanitaires le plus souvent repérés dans les suites d'une consommation d'ecstasy sont le plus souvent spontanément résolutifs (palpitations, bouche sèche, nausées, douleurs musculaires, céphalées). Toutefois, l'ecstasy peut être responsable de complications graves (syndrome d'hyperthermie, hépatites, manifestations neuropsychiatriques aiguës ou à distance de la consommation telles qu'anxiété, confusion, désorientation, voire troubles psychotiques). Le nombre de décès rapportés était de 4 en 2004 et 5 en 2005. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics financent des associations nationales qui mènent des actions d'information, de prévention et de réduction des risques en direction des jeunes fréquentant le milieu festif. Les informations sur les risques doivent toutefois être réactualisées et de nouvelles stratégies élaborées afin d'atteindre certains groupes de jeunes qui restent en marge des actions d'information et de prévention. L'Institut national de prévention et d'éducation à la santé a d'ores et déjà convenu d'inclure cette problématique dans son prochain programme de prévention concernant les drogues, début 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9529

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6819

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 395